



## Demande de divorce en angleterre

Par **mango123**, le **25/05/2009** à **11:24**

Bonjour,

Je suis dans une situation très délicate, je suis de nationalité Française et comme beaucoup de jeune fille je me suis mariée à Londres en 2003 avec un algérien.

C'était l'amour fou, mais lorsque j'ai refusé de porter le voile, et de rentrer dans la religion musulman ( chose que nous nous étions entendu avant notre mariage), il m'a quitté du jour au lendemain après 1.5 de mariage en me subtilisant ma carte d'identité et le livret de famille.

Étant jeune, naïve et surtout trahi par cet acte, je me suis aperçu qu'il ne voulait qu'une seule chose c'était les papiers, et qu'il voulait faire ramener, je ne sais comme sa futur femme venant d'Algérie.

Maintenant je suis dans une impasse car je veux divorcer. J'ai rencontré quelqu'un et nous voudrions faire des projets, des projets que nous ne pouvons concrétiser car je ne sais pas comment procéder pour mettre fin à ce mariage d'autant plus que je vis à l'étranger en tant qu'expatrié et qu'il est assez difficile de me déplacer.

Donc la question est?

- \* est difficile de réclamer le divorce
- \* Suis-je obligé de me déplacer jusqu'en Angleterre
- \* est ce que je peux me marier en France sans avoir de problème
- \* Que dois-je faire?

Je vous remercie pour votre aide

Cordialement

Mango123

Par **Céline Moguen**, le **04/06/2009** à **14:02**

Bonjour,

Je ne suis pas sûre de comprendre: vous êtes française, mais vous vivez où actuellement? Est-ce que vous savez si lui vit toujours en Angleterre et où? (pour divorcer sur le sol anglais il faut que l'un des époux au moins y vivent depuis au moins 1 an) Cela serait idéal pour vous car en Angleterre vous pouvez divorcer par courrier si il n'y a ni enfant ni bien immobilier!

Céline

[www.droit-anglais.com](http://www.droit-anglais.com)

Par **ico**, le **18/01/2010** à **20:31**

Bonsoir mango,

je suis dans la même situation sauf que mon futur/ex mari (bientôt j'espère) est d'origine moldave.

Je me suis déjà renseigné pour divorcer. Mais le pb pour moi c'est que je suis rentrée en France et ne compte pas retourner m'installer à Londres et que mon f/x mari est reparti l'an passé dans son pays.

Mon mariage n'a pas été transcrit en France et même d'ici c'est compliqué!

Je voudrait savoir si malgré tout, le fait qu'aucun de nous 2 vivent en Angleterre maintenant, on peut divorcer à Londres? Peut être sachant que nous ne sommes pas des ressortissants anglais...

Help!

Si tu as des news sur le sujet n'hésite pas à m'en faire part.

Merci d'avance

Par **zamalia**, le **15/03/2011** à **12:07**

Bonjour mango 123,

je suis dans la même situation que toi j'ai ouvert un dossier de divorce il y a déjà quelques années abandonné depuis car mon "ex" mari s'est volatisé dans la nature donc plus d'adresse auquel je peux m'accrocher. il n'a jamais voulu divorcé car son pays ne faisait pas partie de la communauté européenne maintenant c'est le cas (lituanie).

je me sens dépassé par les lois anglaise, le mieux c'est de faire à un avocat, sachant qu'au minimum c'est 600 euros et que par la suite cela augmente à cause des documents à traduire en anglais.

je vais me renseigner si le divorce ne se fait pas automatiquement après plus de 5 ans sans cohabitation commune.

Bon courage

Tiens moi au courant de quelques évolutions

christel

Par **amajuris**, le **15/03/2011** à **13:38**

bjr,

prenez contact avec le consulat de France du pays où vous vivez.

attendez d'être divorcée avant de vous marier.

une expérience malheureuse devrait vous inciter à être patiente et sans doute moins naïve.

cdt

Par **zamalia**, le **15/03/2011** à **13:55**

Bonjour Amatjurist,

Merci du conseil, mais éviter de porter un jugement personnel dans ce genre de situation.

Bien Cordialement

christel

Par **neguinha**, le **10/03/2013** à **22:24**

BONJOUR A tous

je me suis mariée avec un étranger il y a trois ans à Londres mais nous nous sommes séparés et il a disparu dans la nature. Ni lui ni moi sommes enregistrés dans nos pays respectifs et je voulais savoir s'il serait possible de me remarier en France? **merci**

Par **Gazou81**, le **03/05/2014** à **10:36**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

Je suis dans une situation similaire Marie avec un malien qui me faisait croire qu'il était fcs. On a deux enfants à Londres puis on a fait un mariage civil à Londres. Il ne donne pas un sous, sort la nuit sans dire où et m'empêche de rentrer en France avec les enfants. Ça fait 8 ans que ça dure. J'en ai assez. Je n'aime pas vivre en Angleterre mais je n'ai pas le droit de

partir avec mes deux enfants de 3 et 5 ans.  
Help!,,

Par **amsoya2016**, le **19/10/2016** à **12:25**

Bonjour a tous.

Le mariage est une affaire serieuse,c pour la vie. Il fallait lire les regles du mariage en islam.L'islam ne permet pas a un mari d'imposer quoi que ce soit de religieux a sa femme. Sauf pour les enfants ils doivent avoir une education musulmane (ils doivent etre eleves en musulmans). Le mariage est possible si vous etes croyante (juive ou chretienne uniquement). Si vous n'etes pas croyante ,le mariage n'est pas possible et il ne devrait pas vous epouser avant d'etre une bonne croyante. Avant de vous marier il faut vous renseigner et savoir dans quelle eau se mouiller. Ce que font les musulmans n'a rien a voir avec ce que dit la religion parfois.nous sommes tous des etre humains et nous pouvons induire autrui en erreur.l'erreur est humaine.On peut le faire volontairement ou involontairement.Ce n'est pas parce que on s'aime a la folie que le mariage va reussir.Il faut faire une etude serieuse parce que c pour la vie.

En Algerie on donne pas la main de sa fille au premier venu.La famille du marie fait une enquete sur la fille et sa famille et vice-versa.Ca reussissait. Maintenant on fait comme vous,on se rencontre je ne sais ou et on se marie.Le reultat c trop de divorces et d'enfant malheureux.